



Clause de remploi - Justification d'apport en fond propre

Par Alex07

Bonjour

Je souhaite acheter un appartement et je voudrais ajouter une clause de remploi pour que le bien me soit propre en cas de divorce.

Je voudrais acheter le bien avec le bénéfice que j'ai pu tirer de la vente des actions que j'ai sur un compte titre.

Ce compte titre existait avant mon mariage et depuis mon mariage je n'ai plus injecté d'argent sur ce compte j'ai continuer à faire des achats ventes d'actions et avoir des plus-values avec le montant de départ.

La question que je me pose est-ce que ca serait suffisant pour ajouter une clause de remploi si je ramène les relevés de compte titre avant mariage et l'historique de toutes transactions faites au cours du mariage jusqu'à la revente et virement sur mon compte personnel ?

Merci bcp pour votre aide